

Comité de sélection FEAMPA COMPTE-RENDU

Le Grau-du-Roi 09/10/2024

Ordre du jour :

- 1) Présentation des nouveaux membres du Comité de Sélection
- 2) Renseignement de la déclaration publique d'intérêts et de la fiche de contact et d'engagement
- 3) Présentation et validation des propositions d'actualisation des fiches actions
- 4) Présentation pour sélection des projets suivants :
 - Mise en œuvre de la démarche collective de qualité « les Graulinades » (SPL Le Grau-du-Roi)
 - Remplacement du moteur et du système de propulsion du Lisieux, création d'outils de communication (Association des traditions marines méditerranéennes)
 - Hybridation des PEtits Métiers d'Occitanie (HYPEMO) : phase 1 (CEPRALMAR)
- 5) Présentation pour avis des projets suivants :
 - Cité de la pêche et des pêcheurs phase 2 : création d'un parcours d'interprétation (commune Le Grau-du-Roi)
 - Expérimentation du Rov antifouling (OP du Sud - Greenov)
 - Création d'un film sur les Prud'homies des pêcheurs d'Occitanie, patrimoine culturel immatériel (Prud'homie de Palavas Les Flots)
- 6) Actualisation de la maquette financière et calendrier de la programmation 2023-2027
- 7) Questions diverses



Séance du mercredi 09 octobre 2024 :

Date de convocation : mardi 17 septembre 2024

Nombre de sièges du Comité de Sélection : 19

Double quorum : 10 membres présents votants dont la moitié appartenant au collège privé

Membres présents votants : 10, dont 6 appartenant au collège privé

Membres présents non-votants : 2 (première partie de séance) puis 0 (seconde partie de séance)

Personnes invitées présentes à titre consultatif : 7

La règle du double quorum est respectée.

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre, le Comité de Sélection du GALPA Vidourle Camargue a été consulté.

Présents :

Collège des élus :

M. Pierre MARTINEZ (en première partie de réunion), M. Olivier PENIN, M. Robert CRAUSTE (en première partie de réunion), M. Robert GOURDEL, M. Lucien TOPIE, Mme Nathalie GROS-CHAREYRE

Collège des professionnels :

Mme Naïs ANTHEME, M. Thomas LEVEL, Mme Maud HUBIDOS, M. Michel DURAND, M. Emmanuel BASSINET, Mme Perrine CUVILLIERS

Partenaires financiers et personnes associées à titre consultatif :

Mme Laura RAMADE, Mme Karine DIAZ TURQUAY, M. Philippe JONQUET, Mme Françoise CAILLON, M. Erik SAVARIN, Mme Michela PATRISSI, M. David SAUVEGRAIN, M. Jean-Philippe REY, M. Baptiste CANVILLE

Equipe du PETR Vidourle Camargue :

M. Maxime CHARLIER, M. Frédéric CAMBESSEDES, Mme Ludivine JOUVE

Ouverture de séance

M. Le Président Pierre MARTINEZ ouvre la séance et remercie l'ensemble des participants pour leur présence. Il introduit la réunion en indiquant que le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture (FEAMPA) est un outil de financement qui accompagne la mise en œuvre de la politique commune de Pêche.

Il rappelle que lors du précédent Comité de Sélection FEAMPA qui a eu lieu le 12 septembre 2023, deux projets ont été sélectionnés :

- **Labélisation pêche durable du thon rouge à l'hameçon (OP du Sud) :**
 - Montant total du projet : 14 692,24 €
 - Intensité d'aide publique : 80 %
 - Montant total des aides (FEAMPA, Région, Département du Gard) : 11 753,79 €
 - Montant total de l'aide FEAMPA : 5 876,89 €**

- **Création d'un commerce de transformation, commercialisation et restauration 100% poisson local (SAS Pelissier Frezal) :**
 - Montant total du projet : 61 314,62 €
 - Intensité d'aide publique : 50 %
 - Montant total des aides (FEAMPA, Région, CC Terre de Camargue) : 30 657,31 €
 - Montant total de l'aide FEAMPA : 15 328,65 €**

Il rappelle l'ordre du jour et présente les nouveaux membres du Comité de Sélection du GALPA Vidourle Camargue.

Composition du Comité de Sélection

M. Martinez indique que le Comité de sélection est composé de 19 titulaires et 19 suppléants, soit 38 membres au total. Il précise que de nouveaux membres ont intégré le comité suite à des départs au sein de structures représentées.

La Coopérative de la Graulenne sera désormais représentée par Mme Nais ANTHEME (titulaire) et M. Etienne VERDUCCI (suppléant) en remplacement de M. Philippe ROSSELINI et Mme Marianne QUESTROY.

Le SEAQUARIUM sera désormais représenté par Mme Emilie DESPOIS (suppléante) en remplacement de Mme Auriane SERVAL.

Mme Ludivine JOUVE précise que ces changements n'impactent pas la composition du Comité de Sélection (nombre de sièges, organismes).

Nouveau Comité de sélection :

Sièges	Collèges	Institutions	Représentants titulaires/suppléants
Public 8 sièges	Collège des élus	Présidence du PETR Vidourle Camargue	Pierre MARTINEZ/ Olivier PENIN
		PETR Vidourle Camargue	François GRANIER / Josiane ROSIER DUFOND
		Commune du Grau du Roi	Robert CRAUSTE / Robert GOURDEL
		Commune du Grau du Roi	Lucien TOPIE / Philippe BLATIERE
		CC Terre de Camargue	Nathalie GROS-CHAREYRE / Françoise DUGARET
		CC Petite Camargue	Didier LEBLOIS / Bruno PASCAL
		CC Pays de Lunel	Isabelle DE MONTFOLIER / Jérôme BOISSON
		Port Camargue	Chantal VILLANUEVA / Jean-Romain BRUNET
Privé 11 sièges	Collège des professionnels	Pêcheurs professionnels	Mathieu CHAPEL / Nicolas HOUNY
		Coopérative la SOCOMAP	Pierre BLANES / en cours de désignation
		Coopérative La Graulenne	Philippe ROSSELINI / Marianne QUESTROY (anciens membres) Nais ANTHEME / Etienne VERDUCCI (nouveaux membres)
		Entreprise de commercialisation, transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	Thomas LEVEL / Nathalie ARNAL
		Professionnels du tourisme	Frédéric ALCACER / Maud HUBIDOS
		SEAQUARIUM	Jean-Marc GROUL / Auriane SERVAL (ancien membre) Jean-Marc GROUL / Emilie DESPOIS (nouveau membre)
	Collège des associations et des institutions	Association de plaisancier de Port Camargue (ASPPC)	Jean PERRIN / Michel DURAND
		Comité Régional des Pêches	Bernard PEREZ / Emmanuel BASSINET
	Collège des socio-professionnels	Comité Départemental des pêches	Jef GROS / Paul-Anthony GROS
		Organisme professionnel des pêcheurs du Sud	Perrine CUVILLIERS / Carmen BATTEZ
		Prud'homie	Michel COMBET / Laurent TOLENTINO

Renseignement de la déclaration d'engagement, déclaration publique d'intérêt et fiche contact

Mme Ludivine JOUVE rappelle aux membres du Comité de Sélection (titulaires et suppléants) présents qui ne l'étaient pas au précédent Comité de Sélection, la nécessité de renseigner la déclaration publique d'intérêts ainsi que les fiches contacts ainsi que la déclaration d'engagement.

Le but de ces documents est de garantir la transparence et l'impartialité dans le traitement des projets présentés (lors de la notation et d'un vote en séance ou lors d'une consultation écrite), de faciliter la transmission d'informations sur le FEAMPA et d'officialiser l'engagement des membres du Comité de Sélection.

Actualisation de la stratégie du GALPA

Mme Ludivine JOUVE indique que suite à des échanges avec Mme Laura RAMADE, chargée pêche, Développement local (DLAL) et FEAMPA à la Région Occitanie, il est ressorti que la fiche action 2 « Mise en valeur des métiers de l'économie bleue et soutien à la diversification des activités et des produits en lien avec la pêche et l'aquaculture » nécessitait des précisions quant aux conditions portant sur les bénéficiaires pour les entreprises de commerce de détail, restaurants traditionnels, services de traiteurs et activités de loisirs.

Il a donc été suggéré au Comité de Sélection de procéder à l'actualisation des critères de sélection de cette fiche comme suit :

➤ **La complétude du paragraphe concernant les restaurants traditionnels comme suit :**

Les établissements seront engagés dans une proposition 100% produits de la mer et des étangs (hors dessert).

Les établissements pourront proposer des plats conçus avec de la viande si l'élément principal reste le poisson.

Les établissements s'approvisionneront à 100% en produits de la mer et des étangs fournis par des pêcheurs professionnels du territoire du GALPA Vidourle Camargue (hors produits de la mer en conserve qui devront provenir à minima de la région Occitanie).

Afin de fidéliser leur clientèle, les établissements pourront proposer uniquement pour le menu enfant, un plat principal de viande à la condition qu'il y ait à minima une autre proposition de plat principal à base de poisson pour ce même menu.

➤ **La complétude du paragraphe pour les activités de loisir comme suit :**

Le projet de l'établissement devra présenter des dépenses axées sur des animations en lien avec la pêche et l'aquaculture. Seules les dépenses liées à ces animations pourront être étudiées dans le cadre d'un dossier FEAMPA.

➤ **Le rajout d'un paragraphe spécifique aux entreprises de commerce de détail de produits halieutiques :**

La proportion de produits de la mer et des étangs locaux de l'entreprise devra représenter à minima 50% des achats en produits halieutiques en provenance de professionnels situés sur le territoire du GALPA Vidourle Camargue.

Les entreprises devront développer des partenariats avec des professionnels de la pêche et de l'aquaculture qui s'inscrivent dans la durée ou être eux-mêmes professionnels dans l'une de ses filières (lettre d'engagement du porteur de projet/ attestation de partenariat de fournisseurs sur le territoire du GALPA Vidourle Camargue).

➤ **Le rajout d'un paragraphe spécifique aux services de traiteurs :**

Les entreprises devront développer des partenariats avec des professionnels de la pêche et de l'aquaculture qui s'inscrivent dans la durée ou être eux-mêmes professionnels dans l'une de ses filières (lettre d'engagement du porteur de projet/ attestation de partenariat de fournisseurs du territoire du GALPA Vidourle Camargue).

Les entreprises seront engagées dans une proposition 100% produits de la mer et des étangs (hors dessert).

Les établissements pourront proposer des plats conçus avec de la viande si l'élément principal reste le poisson.

La proportion de produits de la mer et des étangs locaux de l'entreprise devra représenter à minima 50% des achats en produits halieutiques en provenance de professionnels situés sur le territoire du GALPA Vidourle Camargue.

Les produits de la mer en conserve devront provenir à minima de la région Occitanie.

Remarques en séance :

Mme Perrine CUVILLIERS fait remarquer les difficultés pour vérifier la traçabilité des produits halieutiques. Tous ne sont pas pêchés sur le territoire Vidourle Camargue.

Mme Ludivine JOUVE suggère donc la formulation suivante « La proportion de produits de la mer et des étangs locaux de l'entreprise devra représenter à minima 50% des achats en produits halieutiques en provenance de professionnels situés sur le territoire du GALPA Vidourle Camargue » qui semble plus adaptée que « La proportion de produits de la mer et des étangs locaux de l'entreprise devra représenter à minima 50% des achats en produits halieutiques en provenance du GALPA Vidourle Camargue ».

Mme Laura RAMADE ainsi que les membres du Comité de Sélection sont favorables à cette nouvelle formulation.

Mme Maud HUBIDOS fait remarquer que les critères sont plus contraignants pour les restaurants traditionnels et traiteurs que pour les entreprises de vente directe de produits halieutiques. Elle précise que peu de professionnels traiteurs et restaurateurs proposent une offre 100% poissons.

Mme Laura RAMADE rappelle que lors du précédent Comité de Sélection, le restaurant Chez Papé Frezal engagé dans une offre 100% poisson local a été sélectionné par le GALPA.

Elle rappelle également que les professionnels de vente directe de poissons, les restaurateurs et les traiteurs sont concernés par les mêmes critères dans la mesure où leurs établissements doivent proposer à la vente des produits halieutiques (les restaurateurs et les traiteurs pourront toutefois proposer des plats à base de viande si l'élément principal reste le poisson).

Mme Ludivine JOUVE rappelle que l'éligibilité des restaurateurs traditionnels et des traiteurs est une nouveauté de la programmation FEAMPA 2023-2027. L'élargissement des bénéficiaires pourrait notamment permettre de déployer le FEAMPA dans l'arrière-pays.

Elle précise que le critère de la proposition 100 % poissons est important pour ces bénéficiaires. Sans ce critère un très grand nombre de restaurateurs et traiteurs du GALPA Vidourle Camargue seraient éligibles au dispositif FEAMPA. Or, cela n'est pas possible car cet outil de financement a été conçu pour bénéficier aux acteurs de la filière pêche et aquaculture. A ce titre, des conventions de partenariats avec des professionnels locaux seront demandées aux restaurateurs et traiteurs pour s'assurer que les projets bénéficient bien aux acteurs de la pêche et de l'aquaculture situés en Vidourle Camargue.

M. Pierre MARTINEZ propose aux membres du Comité de Sélection de voter l'actualisation de la stratégie du GALPA Vidourle Camargue. Les membres choisissent de voter à main levée.

Vote :
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0
Non votants : 0
Total votants : 10

Présentation et sélection des projets

Fiche action 1 : Soutien aux activités de production, transformation et commercialisation des produits halieutiques

- Mise en œuvre de la démarche collective de qualité « les Graulinades » (SPL Le Grau-du-Roi)

Mme Maud HUBIDOS, directrice de la SPL Grau du Roi Développement et M. David SAUVEGRAIN, responsable du réseau partenaires présentent le projet.

Description du projet :

La démarche de qualité les Graulinades a pour but de développer l'esprit insufflé depuis 2011 par l'évènement du même nom en facilitant la reconnaissance et la promotion des produits d'excellence graulens et du territoire Terre de Camargue.

La démarche valorisera les restaurateurs, poissonniers, traiteurs qui mettent à l'honneur la gastronomie graulenne dans leurs établissements. Une charte commune déterminera les critères de sélection des ambassadeurs. Ces derniers seront sélectionnés par un comité de sélection composé d'élu, agents communaux, membre du comité départemental des pêches, membres de la SPL du Grau du Roi Développement, de pêcheurs, d'un restaurateur et d'un producteur de vin des sables.

Cette démarche apportera davantage de transparence aux consommateurs sur la provenance des produits qui lui sont proposés. Celle-ci sera attestée en collaboration avec les pêcheurs professionnels des deux coopératives graulennes.

Les dépenses portent notamment sur la création graphique d'un magazine, son impression, la création de panneaux, d'ateliers culinaires, la création d'outils de communication (flamme, vidéo).

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Plan de financement prévisionnel		
Financiers	Parts	Montants
Cofinancement national (dont Région)	40 %	6 101,79 €
Autofinancement	20 %	3 050,89 €
FEAMPA	40 %	6 101,79 €
TOTAL	100 %	15 254,47 €

Mme Maud HUBIDOS précise que M. Frédéric ALCACER a participé au premier COPIL sur la diète Méditerranéenne en septembre 2024. Une démarche qui prévoit le classement de la gastronomie méditerranéenne au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Le projet de la SPL Grau du Roi Développement fait donc sens avec ce projet d'ampleur qui vise à promouvoir la gastronomie locale.

M. Pierre MARTINEZ salue la qualité du projet et propose aux membres du Comité de Sélection de procéder à la notation et au vote du projet.

Il invite les personnes directement concernées par le projet à ne pas prendre part à la notation et au vote afin d'éviter tous risques de conflits d'intérêt.

Les personnes suivantes quittent la salle : M. Robert CRAUSTE, M. Robert GOURDEL, Mme Maud HUBIDOS.

Les membres du Comité de Sélection attribuent la note de 8/10 au projet.

M. Pierre MARTINEZ propose aux membres du Comité de Sélection le vote du projet de **Mise en œuvre de la démarche collective de qualité « les Graulinades » sollicitant une aide FEAMPA de 6 101.79 €.**

Les membres choisissent de voter à main levée.

Vote :
Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0
Non votants : 2
Total votants : 10

M. Robert CRAUSTE, M. Robert GOURDEL et Mme Maud HUBIDOS réintègrent la salle après la note et le vote du projet.

- **Fiche action 2 : Mise en valeur des métiers de l'économie bleue et soutien à la diversification des activités et produits en lien avec la pêche et l'aquaculture**
- **Remplacement du moteur et du système de propulsion du Lisieux, création d'outils de communication (Association des Traditions Marines Méditerranéennes)**

M. Jean-Philippe REY, président de l'association des Traditions Marines Méditerranéennes, présente le projet.

Description du projet :

Le projet porte sur la remotorisation du Lisieux, bateau conçu en 1904, labellisé Bateau d'Intérêt Patrimonial (BIP), via un moteur moins polluant et moins consommateur en énergie fossile.

Le projet porte également sur le remplacement du système de propulsion (arbre d'hélice, hélice) qui va de pair avec le changement du moteur.

Le moteur actuel a été installé en 1968, il génère des émissions de CO² plus importantes que les moteurs nouvelles générations.

Dans la mesure où le bateau sera amené à être utilisé plus souvent, via la convention de partenariat passée en 2020 avec la commune du Grau du Roi, l'association souhaite remplacer le système de motorisation par un modèle d'une puissance équivalente, plus sobre et moins polluant.

Elle souhaite également investir dans des outils de communication et de sensibilisation du public (panneaux, plaque BIP, drapeau BIP) qu'elle pourra déployer lors des manifestations auxquelles le bateau sera associé (ex : Escale à Sète) et à quai au Grau du Roi.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel		
Financeurs	Parts	Montants
Cofinancement national (dont Région)	40 %	13 084.57 €
Autofinancement	20 %	6 542.30 €
FEAMPA	40 %	13 084.57 €
TOTAL	100 %	32 711.44 €

M. Lucien TOPIE, ancien pêcheur, souligne l'intérêt de ce projet qui vise à sauvegarder le patrimoine culturel maritime.

Mme Ludivine JOUVE précise que ce projet est en adéquation avec le Projet d'Art et d'Histoire (PAH) du PETR Vidourle Camargue qui a pour objectif de préserver et valoriser le patrimoine local. Elle rajoute qu'il ne reste plus que deux mouroes de pouar à ce jour, seuls celui du Lisieux navigue encore.

M. Jean-Philippe REY rajoute que le second mouroe de pouar est exposé dans un musée.

M. Pierre MARTINEZ salue la qualité du projet et propose aux membres du Comité de Sélection de procéder à la notation et au vote du projet.

Il invite les personnes directement concernées par le projet à ne pas prendre part à la notation et au vote afin d'éviter tous risques de conflits d'intérêt.

M. Robert CRAUSTE explique que même s'il ne fait pas partie de l'association, il a contribué à la sauvegarde de ce patrimoine maritime en participant à son rachat. Il estime ainsi ne pas pouvoir prendre part à la notation et au vote. Il quitte donc la salle.

Son suppléant, M. Robert GOURDEL se prononcera à sa place.

Mme Maud HUBIDOS précise que le projet s'inscrit dans le parcours d'interprétation de la cité de la pêche et des pêcheurs. Le critère relatif à l'impact territorial est ainsi renforcé.

Les membres du Comité de Sélection attribuent la note de 8/10 au projet.

M. Pierre MARTINEZ propose aux membres du Comité de Sélection le vote du projet de « **Remplacement du moteur et du système de propulsion du Lisieux, création d'outils de communication** » sollicitant une aide FEAMPA de 13 084.57 €.

Les membres choisissent de voter à main levée.

Vote :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Non votants : 0

Total votants : 10

M. Robert CRAUSTE réintègre la salle après la note et le vote du projet.

- **Fiche action 3 : Gestion et restauration de la biodiversité et des milieux naturels, réduction de l'impact environnemental de l'économie bleue et adaptation des activités au changement climatique**

- **Hybridation des Petits Métiers d'Occitanie (HYPEMO) : phase 1 (CEPRALMAR)**

Mme Michela PATRISSI, chargée de pêche au CEPRALMAR présente le projet.

Description du projet :

Le projet porte sur la réalisation d'une étude énergétique visant à développer et valider un kit de motorisation hybride pour les Petits Métiers de la pêche en Occitanie, navires polyvalents qui pratiquent une activité côtière.

Elle vérifiera le fonctionnement global du système hybride (mode thermique/électrique/hybride), des batteries Sodium à refroidissement liquide, la recharge/décharge de la batterie, la sécurité, l'autonomie. Elle mesurera les rendements thermique/électrique/hybride, le gain en consommation d'hydrocarbure, la réduction d'émission de CO2, etc.

L'étude validera l'utilisation du système hybride pour la demande électrique de bord et les engins de pêches annexes (treuils, vire palangre). Elle validera l'ergonomie, l'usage et l'acceptation d'une propulsion hybride par les professionnels et quantifiera le gain financier et la faisabilité technique et économique.

Les dépenses porteront sur la réalisation de prestations de services (enregistrement et traitement des données notamment), l'achat de matériel (capteurs notamment), des frais de personnel, de mission et des dépenses indirectes.

Mme Michela Patrissi précise qu'il s'agit d'un projet interGALPA envisagé à l'échelle de 3 GALPAs de la région Occitanie (Vidourle Camargue, Bassin de Thau et Etang Mer Aude) et que le montant du projet par territoire est calculé proportionnellement en fonction du nombre de bateaux. En Vidourle Camargue, 2 bateaux sont concernés par l'étude énergétique sur 5 bateaux au total.

Elle rappelle que cette phase devrait déboucher sur une phase d'expérimentation d'un kit hybride sur les bateaux en fonction des préconisations émises par l'étude. Une recherche complémentaire de financement est en cours afin de permettre l'expérimentation du kit sur le bateau mono moteur du Grau du Roi.

Le plan de financement prévisionnel pour le GALPA Vidourle Camargue est le suivant :

Plan de financement prévisionnel		
Financeurs	Parts	Montants
Cofinancement national (dont Région)	40 %	26 375,92 €
Autofinancement	20 %	13 187,96 €
FEAMPA	40 %	26 375,92 €
TOTAL	100 %	65 939,80 €

M. Emmanuel BASSINET se félicite de cette démarche en faveur de la décarbonation, une action qui est inscrite au Contrat de Filière Pêche et pisciculture marine d'Occitanie 2024-2026.

M. Pierre MARTINEZ salue la qualité du projet et propose aux membres du Comité de Sélection de procéder à la notation et au vote du projet.

Il invite les personnes directement concernées par le projet à ne pas prendre part à la notation et au vote afin d'éviter tous risques de conflits d'intérêt.

Personne ne quitte la séance.

Les membres du Comité de Sélection attribuent la note de 9/10 au projet.

M. Pierre MARTINEZ propose aux membres du Comité de Sélection le vote du projet de « **Hybridation des Petits Métiers d'Occitanie (HYPEMO) : phase 1** » **sollicitant une aide FEAMPA de 26 375.92 €.**

Les membres choisissent de voter à main levée.

Vote :
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0
Non votants : 0
Total votants : 10

M. Pierre MARTINEZ doit quitter la séance. M. Olivier PENIN, son suppléant, veillera au bon déroulé de la séance et prendra part au vote pour les projets suivants.

Présentation des projets pour avis du Comité de Sélection

Fiche action 2 : Mise en valeur des métiers de l'économie bleue et soutien à la diversification des activités et produits en lien avec la pêche et l'aquaculture

- **Cité de la pêche et des pêcheurs phase 2 : création d'un parcours d'interprétation (commune Le Grau du Roi)**

Mme Nathalie GROS-CHAREYRE, élue à la mairie du Grau du Roi et M. Erik SAVARIN, directeur général des services à la mairie du Grau du Roi présentent le projet.

Description du projet :

Le projet vise à créer rive droite entre l'ancien phare (réhabilité et valorisé dans la 1ère phase de la cité de la pêche et des pêcheurs) et le port de pêche, un parcours de découverte et de valorisation de l'infrastructure portuaire et de ses usages passés et présents. Seront conçus et réalisés des aménagements scénographiques et paysagers.

Ces aménagements se déclineront à partir des môles avec une table d'orientation ; rose des vents / ancien phare, villa Parry / amarrages des petits métiers/pont tournant (le ballet des navires) et sa cabine à réhabiliter / port et chalutiers/ criée/ filetiers/ chantier naval.

Le long du parcours des supports didactiques conçus avec des matériaux classiques et plus spécifiques (cordes, filets, ...) seront installés à chaque points d'intérêt.

Les professionnels (actifs/retraités) de la filière seront acteurs du projet.

Celui-ci contribuera à l'affirmation de l'identité de la commune du Grau du Roi comme une cité de la pêche, il propose une nouvelle offre touristique autour de la pêche et pourrait de manière indirecte créer des vocations en sensibilisant le public aux métiers de cette filière.

Les dépenses du projet porteront sur des frais de maîtrise d'œuvre, la réalisation de petits aménagements et la fourniture et la pose de matériels scénographiques.

Mme Ludivine JOUVE rappelle que pour ce projet deux taux d'intensité d'aide publique sont possibles 70% ou 80%. Il semblerait néanmoins que le taux de 80% d'aide publique soit retenu dans la mesure où la commune mobilisera une compétence propre pour la réalisation de ce projet. Mme Laura RAMADE approuve ce rappel.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel (si taux d'aide à 80%)		
Financiers	Parts	Montants
Cofinancement national (dont Région)	40 %	70 000,00 €
Autofinancement	20 %	35 000,00 €
FEAMPA	40 %	70 000,00 €
TOTAL	100 %	175 000,00 €

M. Olivier PENIN souligne la qualité du projet et propose aux membres du Comité de Sélection de procéder à la notation et à l'attribution d'un avis d'opportunité pour ce projet.

Il invite les personnes directement concernées par le projet à ne pas prendre part à la notation et à l'attribution d'un avis d'opportunité pour ce projet afin d'éviter tous risques de conflits d'intérêt.

Mme Laura RAMADE précise qu'il n'est pas nécessaire de demander aux personnes de quitter la séance dans la mesure où ce projet est simplement présenté pour avis des membres du Comité de Sélection et non pour sélection.

Mme Nathalie GROS-CHAREYRE, M. Lucien TOPIE, M. Robert CRAUSTE, M. Robert GOURDEL (suppléant de M. Robert CRAUSTE) et M. Olivier PENIN ne prennent pas part à la notation et à l'attribution d'un avis d'opportunité pour ce projet. Les membres du Comité de Sélection attribuent la note de 8/10 à ce projet.

M. Olivier PENIN propose aux membres du Comité de Sélection d'attribuer un avis d'opportunité au projet de « **Cité de la pêche et des pêcheurs phase 2 : création d'un parcours d'interprétation** » sollicitant une aide FEAMPA.

Les membres choisissent de voter à main levée.

Vote :
Pour : 6
Abstention : 0
Contre : 0
Total votants : 10
Non votants : 4

M. Robert CRAUSTE quitte la séance. Son suppléant, M. Robert GOURDEL prendra part au vote pour les projets suivants.

- **Création d'un film sur les Prud'homies des pêcheurs d'Occitanie, patrimoine culturel immatériel (Prud'homie de Palavas Les Flots)**

M. Baptiste CANVILLE, premier Prud'homme à la Prud'homie de Palavas Les Flots présente le projet.

Description du projet :

La Prud'homie de Palavas Les Flots souhaite concevoir une série de vidéos pour valoriser l'institution Prud'homale en Occitanie. Au total 11 Prud'homies sont présentes en Occitanie.

D'origine médiévale, les attributions réglementaires, juridictionnelles et disciplinaires des prud'homies ont été confirmées à la Révolution française, puis redéfinies par un décret d'Etat en 1859. Ce décret est le plus ancien dans le milieu maritime. Il est resté inchangé à ce jour.

L'institution a connue tout au long du temps des hauts et des bas.

A ce jour, les professionnels souhaitent valoriser cette institution qui perd en reconnaissance. Or, la pression économique, l'appauvrissement de la ressource fait qu'il est important de mener des réflexions locales, notamment pour protéger les espèces et les milieux. L'institution Prud'homale est le bon acteur pour échanger sur ces sujets.

Le projet porte sur la conception de 13 films (1 film de 13 minutes présentant l'institution de manière générale, 1 capsule de 3 minutes résumant la présentation générale puis 11 capsules de 3 minutes spécifiques à chaque Prud'homie).

Grâce à ces vidéos qui porteront à connaissance du public l'institution Prud'homale, les objectifs sont de fédérer les 11 Prud'homies d'Occitanie autour d'un projet commun, de renforcer le réseau professionnel ainsi que la légitimité des Prud'homies dans leurs actions au quotidien.

A terme, ce projet pourrait fédérer les Prud'homies autour d'une volonté de classement au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Le plan de dépenses prévisionnelles est le suivant :

Dépenses	HT	TTC
Conception de 13 vidéos	49 348,20 €	59 217,84 €
TOTAL	49 348,20 €	59 217,84 €

Mme Ludivine JOUVE précise que ce projet est envisagé à l'échelle des 4 GALPAS d'Occitanie (Vidourle Camargue, Pyrénées Méditerranée, Lagune de Thau et sa bande côtière, Etang Mer Aude).

Le montant total du projet sera réparti entre chaque GALPA. La répartition pourrait se faire en fonction du nombre de Prud'homie présente sur chaque GALPA.

Elle précise également que même si le porteur de projet n'est pas situé sur le GALPA Vidourle Camargue, il est possible d'étudier son projet dans le cadre du dispositif du DLAL. En effet, dans la stratégie Vidourle Camargue 2023-2027, il est précisé que les actions collectives et de coopération qui s'étendent à un territoire limitrophe au territoire du GALPA Vidourle Camargue (dont Palavas Les Flots) et qui bénéficient directement aux acteurs de notre territoire sont éligibles.

Mme Perrine CUVILLIERS rajoute que les pêcheurs Palavasiens débarquent leurs produits en criées sur le territoire du GALPA Vidourle Camargue et qu'ils contribuent de ce fait à la création de richesse sur notre territoire.

M. Lucien TOPIE témoigne de son intérêt pour le projet qui apportera davantage de reconnaissance pour les Prud'hommes qui ont perdu au fil du temps leur pouvoir d'actions.

Mme Nathalie GROS-CHAREYRE exprime également son intérêt pour le projet.

Mme Maud HUBIDOS souligne que ce projet sera autant utile aux collectivités littorales qu'à celle situées dans l'arrière-pays. Elle suggère également la création d'un livre en complément des films.

M. Baptiste CANVILLE précise qu'il existe un certain nombre d'articles et d'archives sur le sujet qui pourraient alimenter un tel support.

M. Olivier PENIN souligne la qualité du projet et propose aux membres du Comité de Sélection de procéder à sa notation et à l'attribution d'un avis d'opportunité pour ce projet.

Il invite les personnes directement concernées par le projet à ne pas prendre part à la notation et à l'attribution d'un avis d'opportunité afin d'éviter tous risques de conflits d'intérêt.

Aucun membre du Comité de Sélection n'a besoin de s'abstenir.

Les membres du Comité de Sélection attribuent la note de 8/10 à ce projet.

M. Olivier PENIN propose aux membres du Comité de Sélection d'attribuer un avis d'opportunité au projet de « **Création d'un film sur les Prud'homies des pêcheurs d'Occitanie, patrimoine culturel immatériel** » sollicitant une aide FEAMPA.

Les membres choisissent de voter à main levée.

Vote :
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0
Total votants : 10
Non votants : 0

- **Fiche action 3 : Gestion et restauration de la biodiversité et des milieux naturels, réduction de l'impact environnemental de l'économie bleue et adaptation des activités au changement climatique**
- **Expérimentation d'un rov antifouling (OP du Sud et Greenov)**

Mme Perrine CUVILLIERS, secrétaire générale à l'OP du Sud présente le projet.

Description du projet :

Le projet porte sur l'expérimentation d'un procédé de lutte préventive contre l'accumulation d'organismes aquatiques (fouling) sur les coques et hélices des bateaux via des UV.

Ce procédé est mis au point par l'entreprise Greenov, une entreprise française qui a pris contact avec le CEPRALMAR dans un premier temps puis avec l'OP du Sud dans le but de tester l'efficacité de sa technologie auprès de professionnels pêcheurs.

La lutte contre le fouling est une des causes de pollution des milieux aquatiques : diffusion des biocides, surconsommation des navires, augmentation du bruit sous-marin due à l'augmentation de la trainée des coques et la cavitation des hélices, transfert d'espèces invasives.

De ce fait, des pêcheurs graulens ont manifesté leur intérêt pour cette démarche.

Une comparaison entre les navires nettoyés par le ROV (donc soumis aux UV-C) et des navires nettoyés de manière traditionnelles (caréné une à deux fois par an en moyenne) pourrait permettre de mesurer l'efficacité de ce nouveau procédé.

Cette expérimentation comprendrait l'établissement d'un protocole, suivi d'une phase opérationnelle et d'analyse des données.

Si l'expérimentation s'avère concluante, le gain pour les pêcheurs serait la réduction des passages en cale sèche qui réduirait le coût d'entretien des navires et la réduction de la surconsommation de carburant liée au fouling.

Les dépenses prévisionnelles du projet sont les suivantes :

Dépenses	OP (TTC)	Greenov (HT)
Frais d'étude (bureau d'étude) pour le ROV : 400h		40 800 €
Achat du ROV, développement de la charge utile (UV-C) et intégration au ROV (ou amortissement)		80 000 € (amortissement : 33 220 €)
Maintenance ROV et lampe UVC		8 000 €
Démonstration de l'innocuité du dispositif via la société Corrodys	13 453 €	-
Frais de personnel	5 000 €	83 350 €
Formation Salarié pilotage ROV		5 040 €
Frais de déplacement GREENOV		7 000 €
Déplacements ROV (location voiture) et opérateur		15 000 €
Energie d'alimentation du ROV	3 000 €	
Coordination du projet	-	-
Collecte données VMS et carburant	-	-
Plaquette de communication	300 €	-
Prestation CDPMEM30	2 200 €	-
SOUS TOTAL	23 953 €	241 190 €
TOTAL		265 643 €

Certaines de ces dépenses pourraient néanmoins être écartées, notamment les frais d'étude liés au ROV et l'achat du ROV.

Le plan de financement sera présenté lorsque l'assiette éligible sera définie.

Mme Ludivine JOUVE précise qu'un échange a eu lieu avec l'entreprise BioUV à Lunel, spécialisée dans le traitement de l'eau via les UV. Cette entreprise ne travaille pas et ne souhaite pas travailler sur la question du fouling pour le moment.

Elle précise également qu'une expérimentation du roV en Méditerranée est pertinente car notre territoire est davantage sujet au fouling du fait de l'ensoleillement et de la température de l'eau. Si le procédé s'avère pertinent en Méditerranée, il le sera en façade Atlantique. Or, l'inverse n'est pas vrai.

M. Lucien TOPIE témoigne de son intérêt pour le projet qui représente un gain économique et de temps pour les professionnels de la filière pêche.

Mme Karine DIAZ-TURQUAY souligne que ce projet contribue au développement de cette entreprise française, non installée en Vidourle Camargue.

Elle demande si l'OP du Sud sera propriétaire des résultats de l'étude.

Mme Perrine CUVILLIERS répond que les résultats seront accessibles et qu'ils bénéficieront aux pêcheurs professionnels. Elle précise que l'OP participera à l'analyse finale de l'étude, qu'elle conservera les résultats et que ces derniers seront utilisés autant que nécessaire.

Mme Ludivine JOUVE précise que Greenov seule ne pourrait pas déposer un dossier auprès du DLAL FEAMPA Vidourle Camargue car il ne s'agit pas d'une entreprise de la filière pêche et aquaculture ou de production, transformation et commercialisation des produits issus de la pêche locale comme cela est précisé dans la stratégie du GALPA Vidourle Camargue 2023-2027.

Néanmoins, la stratégie permet aux Organisations de Producteurs (tel que l'OP du Sud) de mener des projets avec d'autres maillons de l'économie bleue. Greenov peut être considéré comme un maillon de l'économie dans la mesure où les activités de l'entreprise portent principalement sur le domaine de la croissance bleue et notamment sur la réduction de l'impact des navires sur les écosystèmes marins.

Mme Laura RAMADE précise que la Région n'a pas encore statué sur le co-portage. De plus, dans la mesure où il s'agit d'un projet de recherche et développement, elle précise que le régime RDI pourrait être appliqué à Greenov. Enfin, Mme Laura RAMADE confirme que l'assiette éligible pourrait écartier certaines dépenses.

M. Olivier PENIN ainsi que les autres membres du Comité de Sélection témoignent de leur intérêt pour le projet qui propose une solution alternative et moins polluante pour l'entretien des navires de pêche. L'innovation que cette démarche propose est fortement appréciée. Les membres du Comité de Sélection décident néanmoins de reporter la notation du projet compte tenu des interrogations concernant le co-portage et l'assiette éligible. Les membres du Comité de Sélection préfèrent attendre que la Région se positionne sur ces points avant de précéder à la notation du projet. Ils encouragent toutefois l'OP du Sud et Greenov dans cette démarche.

Suivi de la maquette financière et du calendrier de la programmation

Mme Ludivine JOUVE présente le suivi de la maquette financière après sélection des trois projets présentés ce jour en Comité de sélection pour sélection :

Fiches actions	FEAMPA attribué	FEAMPA Sélectionné et voté en Région	FEAMPA restant à consommer	FEAMPA restant à consommer %
1 Soutien aux activités de production, de transformation et de commercialisation au détail des produits halieutiques	116 000 €	11 978,68 €	104 021,32 €	-
2 Mise en valeur des métiers de l'économie bleue et soutien à la diversification des activités et des produits en lien avec la pêche et l'aquaculture	116 000 €	28 413,22 €	87 586,78 €	-
3 Gestion et restauration de la biodiversité, des milieux naturels, réduction de l'impact environnemental de l'économie bleue et lutte contre le changement climatique	174 000 €	26 375,92 €	147 624,08 €	-
4 Animation et fonctionnement du GALPA	145 000 €	46 627,10 €	98 372,90 €	-
5 Coopération	29 000 €	0 €	29 000 €	-
TOTAL	580 000 €	113 394,92 €	466 605,08 €	80,45 %

M. Maxime CHARLIER, directeur du PETR Vidourle Camargue, précise que cette maquette n'inclue pas les trois projets qui ont été présentés ce jour pour avis du Comité de Sélection. Il précise que si les projets présentés pour avis ce jour sont sélectionnés prochainement par les membres du Comité de Sélection, l'enveloppe financière pourrait être consommée à hauteur de 50%.

Mme Ludivine JOUVE rappelle le calendrier de la programmation FEAMPA 2023-2027 :

- Date limite de sélection des projets par les GALPAs : avril 2027
- Date limite de demande d'aide FEAMPA : 30 juin 2027
- Date limite de vote en Commission Permanente régionale : 31 décembre 2027
- Date limite de fin de l'opération : 31 mars 2029
- Date limite de demande de paiement : 30 juin 2029 (M13) et 01 septembre 2029 (M12)
- Date limite de paiement : 31 décembre 2029

Fermeture de séance

Compte tenu de l'horaire avancé, l'ordre du jour du Comité de Sélection est écourté.

Mme Ludivine JOUVE précise que les membres du Comité de Sélection seront sollicités prochainement sur des sujets de projets de coopération potentiels avec les GALPAs catalans. En effet, des échanges récents entre le GALPA de la Costa Brava et les 4 GALPAs de la région Occitanie ont permis d'identifier de premières thématiques.

De même les membres du Comité de Sélection seront informés prochainement des premiers retours issus des enquêtes menées dans le cadre de la commission pêche en étangs, canaux et aquaculture par les membres du Conseil de Développement du PETR Vidourle Camargue.

M. Olivier PENIN remercie les membres présents d'avoir assisté au Comité de Sélection FEAMPA. Il les convie à poursuivre les discussions autour du pot d'accueil ainsi qu'à échanger avec Mme Pauline CONSTANTIN, co-directrice du CPIE du Bassin de Thau venue présenter les outils pédagogiques Ancres de Savoirs, financés par le DLAL FEAMPA 2014-2020.

Compte-rendu rédigé le 17 octobre 2024 à Aimargues.

Le Président, Pierre MARTINEZ et le Vice-président, Olivier PENIN

